

# SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2016

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 1 septembre 2016

L'an deux mille seize, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, DUFFAU Pierre, BLANCHOIN Eliane, GLAZEWSKI Nathalie, MASSIBOT Michelle, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie, SCHELSTRAETE Virginie, SZABO Jacques.

**Etaient absents :** JOUVE André, COLONGIN Michel, FORD Odile.

Procuration de André JOUVE à Jean-Marie GROSSET, de Odile FORD à Jacques SZABO et de Michel COLONGIN à Sylvie BERGERET.

Mme Mylène POURRAZ a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 4 juillet 2016 est approuvé après lecture.

## **1) Service Eau et Assainissement : demande des subventions pour l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable :**

M. le Maire informe que les services de l'Etat exigent la création d'une nouvelle ressource en eau en complément de la ressource unique de la commune qui reste trop vulnérable.

Par ailleurs, il rappelle la nécessité d'établir un nouveau schéma directeur d'assainissement afin de mener à bien l'élaboration du PLU de la commune.

M. le Maire rappelle le groupement de commande pour la passation d'un marché en vue de l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et eau potable de la commune et du SIAE RIVAVI.

Il rappelle le projet du Syndicat RIVAVI, de création d'un nouveau captage sur le territoire.

A cet effet, M. le Maire propose de faire les demandes de subventions et confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société AF Conseil.

Concernant la réalisation du schéma directeur d'Assainissement des Eaux Usées :

Le devis prévisionnel de cette étude fait apparaître un coût global de 235 000 € H.T. dont 52 510 € H.T. pour la commune et 182 490 € H.T. pour le Syndicat.

Le montant de 52 510 € H.T. se décomposant de la manière suivante :

- 49 878,75 € H.T.,
- 2 631,25 € H.T. d'AMO.

Concernant la réalisation du schéma directeur d'Eau potable :

Le devis prévisionnel de cette étude fait apparaître un coût global de 250 000 € H.T. dont 56 000 € H.T. pour la commune et 194 000 € H.T. pour le Syndicat.

Le montant de 56 000 € H.T. se décomposant de la manière suivante :

- 31 077,50 € H.T. pour l'étude proprement dite
- 22 267,50 € H.T. de travaux de pose de compteurs et vannes,
- 2 655,00 € H.T. d'AMO.

Des aides financières seront sollicitées auprès du Conseil Régional, Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Mme Sylvie BERGERET estime que ces études sont très coûteuses.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'estimations qui permettront de faire les demandes de subventions qui peuvent aller jusqu'à 60 %.

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions dans le cadre du groupement de commande avec le Syndicat RIVAVI.

## **2) Décision Modificative : Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a instauré un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines

collectivités pour la reverser à d'autres collectivités moins favorisées.

Afin de prendre en compte cette mesure qui pour la commune de Grillon se traduit par un prélèvement de 10 502 €, il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Augmentation du compte 73 925 (dépenses) « fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales pour un montant de 10 502 € alimenté par le 022 « Dépenses imprévues » pour 5000 € et par le 7718 « Autres » pour 5 502 € (recettes des assurances).

Adopté à l'unanimité.

### **3) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dépôt du dossier à la Préfecture :**

L'arrêté du 8 décembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les collectivités et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) doivent, pour mettre leur établissement en conformité avec les obligations d'accessibilité, déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Par délibération en date du 15 septembre 2015 la commune a sollicité une prorogation de délai pour le dépôt de l'Ad'AP.

Le bureau d'étude Accesmétrie a reçu la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la municipalité dans le montage de cet agenda. Par ce biais, la municipalité s'engage à financer et à réaliser les travaux de mise en accessibilité par tranche sur une durée ne pouvant dépasser six années. Cet engagement prend la forme d'un programme annuel détaillé et contrôlé par la préfecture.

La commune possède 8 établissements recevant du public et 1 IOP Installation ouverte au public (Cimetière) et dispose de six années pour se mettre en conformité.

La demande d'approbation de l'agenda doit être transmise au Préfet du département, ce dernier ayant 4 mois pour se prononcer.

La délibération de l'organe délibérant autorisant la présentation de la demande de validation de l'agenda est une pièce obligatoire du dossier à transmettre au Préfet.

M. le Maire propose au Conseil :

- approuver le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap),
- autoriser à présenter au Préfet du Département de Vaucluse la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,

- de prévoir les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux) selon cet Ad'Ap.

Approuvé à l'unanimité.

#### **4) Réparation toitures Ecole Maternelle :**

Suite aux travaux d'entretien des classes à l'école maternelle, des grosses fuites sont apparues issues des toitures terrasses.

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer rapidement de gros travaux d'étanchéité. Après conseil pris auprès de l'architecte Obrador d'Architecture, il sera proposé au conseil d'établir un dossier afin de solliciter des financements pour ces travaux estimés à environ 60 000 € H.T.. et préparer un dossier d'appel d'offres pour les travaux.

M. le Maire explique que le coût des travaux d'étanchéité s'élève de 100 à 120 € le m<sup>2</sup> avec environ 400 m<sup>2</sup>.

Mme Mylène POURRAZ suggère la possibilité de changer les toitures terrasses en toitures en tuiles.

M. le Maire explique que cela a été évoqué avec l'architecte mais le coût est deux fois plus élevé qu'une rénovation.

M. le Maire précise que la durée de vie d'une toiture terrasse est de 10 ans, or celles de la maternelle ont 30 ans.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces travaux.

#### **5) Maison de Santé : avenants**

M. le Maire rappelle que suite au désistement de la pharmacie, l'appel d'offres pour les travaux de la maison de santé avait été prévu sans aménagement intérieur de cette partie du bâtiment.

Par ailleurs, conformément à l'idée de Mme Sylvie BERGERET, le studio a été agrandi à 50 m<sup>2</sup>. Cela a été possible car le plafond de l'ex-pharmacie a pu être abaissé.

Les locaux anciennement pharmacie, ont été divisés en 4 parties pour accueillir une ostéopathe, une orthophoniste, une sophrologue et une sage femme.

Il est nécessaire d'établir des avenants aux marchés initiaux afin d'effectuer les travaux supplémentaires cloisonnement, sols, électricité etc....

Le bilan lot par lot faisant apparaître les plus et moins values présente globalement une augmentation de 11,67 % du marché initial.

M. le Maire précise que la réception des travaux est prévue fin novembre.

Mme Sylvie BERGERET demande comment ces dépenses imprévues seront financées ? Elle est inquiète sur un possible impact sur les impôts. Elle reproche de ne pas avoir d'information sur les professionnels.

M. le Maire précise que sur le récapitulatif des avenants joint à la convocation les différents professionnels sont mentionnés. Il rappelle, comme il l'avait expliqué lors d'un précédent conseil, qu'il ne souhaite pas donner de nom afin d'éviter l'intervention de personnes mal intentionnées. Il confirme que l'ensemble du bâtiment sera totalement occupé. Il précise que les loyers couvriront les dépenses et qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter les impôts.

M. Patrick MOURRIER trouve que le bâtiment est très beau.

M. le Maire précise que les professionnels seront prochainement réunis.

M. Pierre DUFFAU précise que cela fait 8 ans que l'équipe actuelle veille et que les finances de la commune se portent bien et ceci sans augmentation d'impôts. Il pense qu'il n'y a aucune raison d'augmenter les impôts. Cependant, il rappelle que la baisse drastique des dotations de l'Etat fragilise les communes (60 000 € en moins depuis deux ans pour Grillon).

Il rappelle que les travaux effectués bénéficient de subventions.

Il précise qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir et surtout il ne souhaite pas que les contribuables de Grillon soient effrayés par des discours alarmistes.

Il rappelle que les taux de Grillon sont très bas par rapport aux autres communes du département notamment la taxe d'habitation (7,13 % pour Grillon contre 23,36 % dans le département).

Mme Sylvie BERGERET estime que les contribuables ne font pas la différence entre ce qui dépend de l'Etat et de la commune. Les gens voient uniquement leurs impôts qui augmentent.

M. Pierre DUFFAU rappelle que la commune n'a pas de pouvoir sur les autres taux. Il précise que les habitants ont pu constater les travaux et les améliorations faites sur la commune.

M. le Maire précise que beaucoup de foncier est sorti de terre, ce qui a rapporté des revenus supplémentaires sur la commune.

Mme Sylvie BERGERET estime qu'il s'agit d'une volonté politique d'avoir ouvert de nouvelles zones constructibles.

M. le Maire explique qu'aucune nouvelle zone n'a été ouverte, il s'agit uniquement de zones existantes du POS et dont les propriétaires se sont décidés à vendre.

Mme Sylvie BERGERET pense, concernant les ordures ménagères, que les gens voient globalement l'augmentation des impôts et qu'ils n'ont pas l'impression d'avoir des avantages sur la commune.

M. Pierre DUFFAU est d'accord, mais il rappelle que 3 représentants de la commune doivent faire le nécessaire auprès de la Communauté de Communes qui est compétente dans ce domaine.

Mme Sylvie BERGERET estime que le service est moins coûteux et plus efficace sur d'autres communes comme pour Bollène qui est en gestion directe.

M. Pierre DUFFAU confirme qu'il y a un problème de prestataire sur l'Enclave.

Mme Christine HILAIRE rappelle que c'est la Communauté de Communes qui gère les ordures ménagères et pas la commune.

M. Pierre DUFFAU précise que la communauté doit revoir le contrat fin 2016.

## **6) Questions Diverses :**

- Bureau de Poste de Grillon : M. le Maire rappelle que suite au dernier conseil municipal, les mesures suivantes ont été demandées aux représentants de la Poste : une alternance matin après midi et ouverture le samedi matin. Pour mémoire la Poste propose les après-midi de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

M. le Maire donne lecture du courrier de réponse de la Poste. Malheureusement, la Poste n'a pas donné de suite favorable.

Mme Malorie BOUTEILLON fait remarquer que la Poste ferme les bureaux comme bon lui semble.

M. le Maire précise que ces nouveaux horaires sont donnés pour 2 ans.

Mme Sylvie BERGERET annonce la fermeture probable car avec ces horaires la fréquentation baissera inévitablement.

M. le Maire précise que la représentante de la Poste est très avenante, mais que ce problème est général et ne touche pas uniquement Grillon. Elle a précisé que la fréquentation de la poste a baissé de 30 % en 3 ans et que l'agent de la poste ne travaille que 16 minutes par heure.

M. le Maire prévient qu'après les deux ans, afin de conserver la Poste sur la commune, il faudra certainement soit créer une agence postale communale ou qu'un commerçant face un point poste.

- Vieux Tracteur communal : M. le Maire explique qu'il a reçu deux propositions pour l'acquisition d'un vieux tracteur communal. L'une s'élève à 800 € et l'autre à 1000 €.

A l'unanimité le conseil décide de vendre le tracteur pour l'offre à 1000 €.

- Roue sous l'ancienne Pharmacie : M. le Maire rappelle que le conseil municipal a été réuni aujourd'hui afin de statuer sur la préemption de l'ancienne pharmacie.

M. VATON Architecte, a estimé à environ 150 000 € la rénovation du bâtiment. Par ailleurs, ce bâtiment n'a pas d'accès public juste un accès piéton de 1,2 m de large.

Une visite a été organisée pour voir la roue en passant chez M. LOPEZ.

M. le Maire estime que l'affaire est compliquée vu l'emplacement de la roue et son état. Il propose plutôt dans les années à venir de créer une roue et de l'installer au Pêcheur.

M. Jacques SZABO explique qu'il n'avait pas imaginé la roue en dessous de l'ancienne pharmacie comme cela. Il trouve qu'elle est très abîmée et l'accès est difficile. Au regard des explications de M. LOPEZ et des travaux nécessaires, il en convient et trouve cela trop compliqué.

Mme Mylène POURRAZ pense qu'il était intéressant de voir la roue pour se faire son propre avis et trouve l'idée d'une roue neuve au niveau du pêcheur bonne.

- Place des Escourneaux : les travaux sont bien avancés. Les travaux se dérouleront en deux phases avec dans un premier temps le barrage de la Place pour 2 mois. Les riverains du 8 mai accéderont par le 11 Novembre avec la voie en double sens. Pour les poubelles les camions viendront en marche arrière.

L'allée entre les deux écoles a été faite dans les temps.

- Route de Richerenches : elle sera barrée le 19 et 20 septembre.

- Déplacement Bibliothèque : un rendez vous a été pris avec l'Architecte des Bâtiments de France le lendemain pour la construction de la future bibliothèque à côté de l'école.

- Crèche : suite au litige concernant les travaux de la crèche les conclusions de l'expert sont attendues.

- Service Technique : Le contrat de M. Jérôme SIMAIN a été reconduit pour un mi-temps en complément du mi-temps de M. Adrien JOUVE jusqu'au 31 décembre 2016.

- Maison Milon : le projet d'acte est toujours en cours chez le notaire.

- Ecoles : M. Francis DAYDE informe que l'école maternelle compte 66 élèves et l'élémentaire 121. Compte tenu du nombre d'élèves en CM 1 soit 38 enfants, le mélange de niveau a été nécessaire.

- Concert de Poche : l'atelier à l'école est prévu le jeudi 29 septembre.

- M. Pierre DUFFAU rappelle qu'il fait partie de la commission des finances de la Communauté de Communes. Or, la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission a été fixée à 16 h. Il a donc adressé un mail pour signaler que cet horaire est inapproprié pour les personnes qui travaillent et a demandé des horaires en fin journée.

- Mme Christine HILAIRE informe que la réunion du Téléthon aura lieu le 10 octobre.

- M. le Maire demande à M. Jacques SZABO qui a eu l'initiative d'installer une plaque Arabesques à la Maison Chaffaud ?

M. Jacques SZABO s'excuse de ne pas en avoir parlé au Maire.

M. le Maire regrette que cette démarche n'ait pas été faite en collaboration avec les autres associations qui occupent la Maison Chaffaud. (Association Familiale, la Chasse, la Pêche et le comité des Festivités).

- Mme Mylène POURRAZ informe que la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission action économique de la Communauté de Communes a eu lieu. Un travail a été engagé pour trouver des locataires pour la Cité du Végétal et la recherche de pistes pour faire des économies qui sont nécessaires pour l'avenir de la Communauté.

- M. Rafael SANCEZ DEL VALLE informe que le Comité des Festivités se réunit jeudi soir à 19 h afin d'organiser une manifestation pour Halloween et la soirée de la Saint Sylvestre.

- Route de Richerenches : M. le Maire explique que l'Entreprise INEO nous a informé que la Communauté de Communes avait inscrit les travaux d'enfouissement sur les années 2016 et 2017.

- M. le Maire donne la parole à Mme Chantal Thiebaut. Elle fait remarquer l'état du Merdaris et pense que cela peut être dangereux en cas de fortes pluies.

M. le Maire lui rappelle que c'est le Syndicat Mixte du Bassin du Lez qui a en charge l'entretien des cours d'eau.

- Le date du prochain conseil municipal est fixée au 7 novembre à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE



Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET